

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 25 juillet 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au
Conseil
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de
présents : 10

Nombre de
votants : 14

Date de
convocation
21 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole -Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain

Excusés : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 07 67 - Chaufferie mutualisée - dépôt d'une nouvelle déclaration préalable (DP)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 23 août 2021, puis du 03 mai 2022, Madame la Première Adjointe a été autorisée à déposer une déclaration préalable portant sur les travaux bâtimentaires liés à l'aménagement d'une chaudière mutualisée dans l'ancienne bibliothèque, site d'implantation de la future chaufferie mutualisée.

Ces deux déclarations préalables n'ont pu être finalisées du fait des changements de programmes successifs et ont été abrogées.

Le projet définitif étant acté, il convient de déposer une nouvelle déclaration préalable.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - charge Monsieur le Maire de déposer et signer la nouvelle déclaration préalable en conséquence.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 21/08/2023

Publiée sur le site internet le : 21/08/2023

Le GUA, le 27 juillet 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

